

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Montréal, le 23 avril 2024

[REDACTED]

Objet : Votre demande d'accès à l'information du 6 mars 2024, précisée le 14 mars 2024

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 6 mars 2024 telle que précisée le 14 mars 2024, visant à obtenir « uniquement, à l'égard de la propriété située au 74, côte de la Montagne à Québec, le rapport de réhabilitation (décontamination) ainsi que les rapports de suivis suite à celui-ci, si existants, pour la propriété concernée ».

Nous avons pris avis du tiers ayant fourni les renseignements demandés à la SODEC avant de vous transmettre notre décision quant à l'accessibilité ou non à ceux-ci, et nous vous confirmons l'accès à ces derniers. Conformément à l'article 49 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, cette décision est exécutoire dans les 15 jours suivant son envoi. Les documents seront alors transmis.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

[REDACTED]

Sophie Lizé

ORIGINAL SIGNÉ

Québec, le 22 septembre 2006

**Monsieur Jean-Louis Simard**  
SODEC  
36 ½, rue Saint-Pierre  
Québec, Québec  
G1K 3Z6

**Objet : Suivi environnemental de la qualité de l'eau souterraine de la Maison Hazeur**  
**MDDEP réf. : 3002078863**

---

La Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC), par l'entremise de M. Jean-Louis Simard, chargé de projets, a mandaté *BPHenvironnement*, en 2005, pour l'évaluation d'un déversement d'huile hydraulique ainsi que la caractérisation des sols et, le cas échéant, de l'eau souterraine, pour la Maison Hazeur, correspondant au 27, rue Notre-Dame à Québec (arrondissement La Cité). Plus précisément, le mandat portait sur l'évaluation de la problématique environnementale, le suivi du dossier auprès des instances responsables ainsi que l'élaboration et la réalisation d'une campagne d'échantillonnage des sols et de l'eau souterraine répondant aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

L'avis de contamination a été déposé au MDDEP le 23 février 2005. La caractérisation a été réalisée en juin et septembre de la même année. Les données du rapport de caractérisation, dont une copie a été expédiée au MDDEP, avaient démontrées un dépassement des normes. Par contre, les résultats d'analyses semblaient démontrer que la contamination était confinée à la zone où le roc a été excavé pour y installer la fosse de drainage et celle de l'ascenseur. On y retrouverait entre 15 et 25 m<sup>3</sup> de sable contaminé en huile hydraulique. Rappelons que les eaux de surface sous les fondations sont recueillies par un système de drainage et réacheminées dans la fosse de drainage qui agit comme un séparateur.

Afin de vérifier la qualité du rejet des eaux de la fosse au système d'égout de la ville, un échantillon instantané a été prélevé lors d'une manœuvre d'amorce de la pompe. Cette activité a été réalisée le 8 juin 2005. Par la suite, la firme Sarp Drainamar inc. a été mandatée par la SODEC afin de récupérer les eaux huileuses de la fosse et procéder aux nettoyages de divers équipements en place. Ces travaux ont été réalisés le 19 septembre 2005.

La qualité du rejet a par la suite été évaluée de nouveau le 29 septembre. Le tableau suivant présente les résultats obtenus pour le rejet à l'égout avant et après le nettoyage de la fosse.

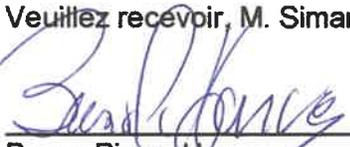
Échantillons	C10-C50	Critères d'usage pour l'eau (µg/L)	
	Résultats	Consommation	Surface et égouts
Avant nettoyage (juin)	3 900	-	3 500
Après nettoyage (sept.)	1 100	-	3 500

Les résultats témoignaient d'une diminution de la concentration d'hydrocarbures rejetée à l'égout de la Ville à la suite du nettoyage. En ce sens, le règlement municipal prévoit une limite beaucoup moins sévère que celle établie par le MDDEP en ce qui a trait à la concentration d'huiles et graisses (20 000 µg/L). En fonction des concentrations relevées dans les sols entourant la fosse ainsi que la phase flottante d'huile hydraulique observée à l'intérieur de cette dernière, il semble bien que la fosse qui recueille les eaux de surface sous le bâtiment agit comme un séparateur. Le mécanisme de rejet à l'égout étant actionné par une pompe, on retrouve toujours un niveau d'eau minimum à l'intérieur de la fosse.

Afin de faire le suivi la qualité de l'eau rejetée dans l'égout de la ville, un nouvel échantillonnage a été fait en septembre 2006. Ainsi, comme en témoigne le certificat annexé, aucune trace d'hydrocarbures n'a été observée dans la fosse de drainage. L'échantillon prélevé affiche une concentration en C<sub>10</sub>-C<sub>50</sub> inférieur à la limite de détection (< 0,1 mg/L). De plus, aucune phase flottante ni odeur n'ont été détectées.

En conséquence, nous recommandons qu'une inspection régulière de la fosse recueillant l'eau de surface sous le bâtiment soit faite de manière à surveiller toute apparition d'odeurs ou d'une phase flottante d'hydrocarbures. En présence de ces indices, un processus d'évaluation devrait être amorcé immédiatement afin de déterminer la ou les causes et prendre les actions nécessaires pour confiner, retirer et limiter la migration de contaminants.

Veillez recevoir, M. Simard, nos salutations les plus distinguées.



---

Bruno-Pierre Harvey  
Directeur de projets



---

Sébastien Chouinard  
Chargé de projets

p.j. Certificat d'analyse  
c.c. MDDEP

**RAPPORT D'ANALYSE**

Identification du client BPH Environnement

Votre projet Québec  
V/# de commande #P-06-066

No. du dossier LE062131

No. de rapport LCQ - 91469

**HYDROCARBURES PÉTROLIERS C<sub>10</sub> À C<sub>50</sub> DANS LES ÉCHANTILLONS D'EAU  
(mg/L)**

No. Labo.	Identification	Résultats	Limite de détection
#49180	#1 13/09/06	<0,1	0,1

Eau de consommation		Eau de surface et égouts	
--		3,5	

\* Selon l'Annexe 2 du guide "Politique de protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés" intitulé "Les critères généraux pour les sols et pour les eaux souterraines".  
ENVIROOCC EN980478.

Date d'extraction : 12/09/06

Chimiste

David BISSON, M.Sc.



Date : 21 septembre 2006

Ce rapport est pour l'usage exclusif du client et ne peut être reproduit sans une permission écrite du Laboratoire de l'Environnement LCQ Inc.

**RAPPORT DE CONTRÔLE DE QUALITÉ**

Identification du client BPH Environnement

Votre projet  
V/# de commandeQuébec  
#P-06-066

No. du dossier LE062131

No. de rapport

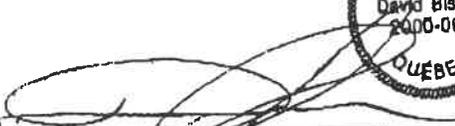
LCQ - 91469

**RÉSULTATS (mg/L)**

Type de contrôle	Blanc	Matériel de référence	Écart attendu
Identification		Fortifié (1,0 mg/L)	
Paramètre			
Hydrocarbures pétroliers C <sub>10</sub> à C <sub>50</sub>	<0,1	0,8	0,7 - 1,3

REMARQUE :

Chimiste :


  
David BISSON, M.Sc.

Date : 21 septembre 2006



Ce rapport est pour l'usage exclusif du client et ne peut être reproduit sans une permission écrite du Laboratoire de l'Environnement LCQ Inc.

**CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE  
MAISON HAZEUR, 27, RUE NOTRE-DAME  
VILLE DE QUÉBEC (ARR. LA CITÉ)**

**Rapport préparé pour :  
Société de développement des entreprises culturelles**

**Par :**



1415, chemin Sainte-Foy  
Québec, Québec  
G1S 2N7  
418.688.8282  
[www.bphenviro.com](http://www.bphenviro.com)

**Effectuée par : Martin Dostie, géo. M. Env.**

**Vérifiée par : Bruno-Pierre Harvey, bio.**

**Décembre 2005**

**Liste de distribution :**

Copie # 1	M. Jean-Louis Simard, SODEC
Copie #2	Mme Ghislaine Castonguay, MDDEP

## TABLE DES MATIÈRES

---

1	Portée du mandat .....	1
2	Problématique environnementale .....	1
3	Description du site .....	2
4	Méthodologie .....	3
	4.1 Protocole d'échantillonnage .....	4
5	Résultats.....	4
	5.1 Stratigraphie des sols.....	4
	5.2 Qualité des sols.....	5
	5.3 Qualité de l'eau .....	6
	Conclusion .....	7
	Limitations.....	8
	Références.....	9

## LISTE DES ANNEXES

---

Annexe A Plan de localisation des travaux

Annexe B Certificats d'analyses

## 1 PORTÉE DU MANDAT

---

La Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC), par l'entremise de M. Jean-Louis Simard, chargé de projets, a mandaté BPHenvironnement pour l'évaluation d'un déversement d'huile hydraulique ainsi que la caractérisation des sols et, le cas échéant, de l'eau souterraine, pour la Maison Hazeur, correspondant au 27, rue Notre-Dame à Québec (arrondissement La Cité). Plus précisément, le mandat portait sur l'évaluation de la problématique environnementale, le suivi du dossier auprès des instances responsables ainsi que l'élaboration et la réalisation d'une campagne d'échantillonnage des sols et de l'eau souterraine répondant aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

D'une part, le présent rapport dresse le portrait de la problématique observée et les conditions du site à l'étude. D'autre part, il décrit la méthodologie employée dans le cadre de la caractérisation environnementale et fait état des résultats d'analyses obtenus. Les limites de cette étude sont présentées en fin de rapport.

## 2 PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE

---

En avril 2004, un problème concernant l'ascenseur de la Maison Hazeur a été signalé par le service d'entretien. Après vérification, les services spécialisés ont constaté une fuite d'huile hydraulique entre la salle des machines et l'ascenseur. Une nouvelle canalisation a été installée entre ces deux équipements et environ 280 litres d'huile hydraulique ont été remis dans le système.

Ainsi, on peut évaluer à 280 litres le déversement d'huile hydraulique s'étant produit sous le plancher de la Maison Hazeur, entre la salle des machines et la cage de l'ascenseur. En fonction de la topographie du secteur, des matériaux composants le sous-sol et du système de drainage en place, une portion d'huile déversée s'est retrouvée dans la fosse de drainage de l'immeuble, libérant ainsi des odeurs d'hydrocarbures qui ont pu être perçues à l'étage supérieur.

### 3 DESCRIPTION DU SITE

La Maison Hazeur, propriété de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC), se situe au 27, rue Notre-Dame dans le quartier Place Royale de la ville de Québec. On y retrouve un centre d'interprétation traitant, entre autres, de l'histoire et des moeurs des premiers occupants de Québec.



Localisation du site à l'étude

La Maison Hazeur s'inscrit dans un quartier historique et patrimonial de la ville de Québec. Connu sous le nom de Place Royale, ce secteur commercial est principalement axé sur la vente au détail, les services et la restauration. Le règlement de zonage prévoit également des usages publics ainsi que de l'habitation.

D'un point de vue géologique, mentionnons que les assises de la Maison Hazeur reposent directement sur le roc du Cap Diamant. Comme en fait foi la Côte de la Montagne située directement derrière le site d'étude, ce secteur est fortement escarpé alors que l'écoulement de surface se fait en direction est, vers le fleuve Saint-Laurent. Il est présumé que l'écoulement de l'eau souterraine, quoiqu'elle doit être à une très grande profondeur si on se fie aux données de forages disponibles pour ce secteur, se fasse dans la même direction.

D'un point de vue architectural, mentionnons que le bâtiment est muni d'un système de drainage conçu pour recueillir l'eau de ruissellement provenant de la Côte de la Montagne qui s'écoule directement à la surface du roc. Comme le démontre le plan de localisation présenté à l'annexe A, ce système a été implanté à la base de certains murs de l'immeuble afin d'éviter l'infiltration d'eau. Les eaux récupérées sont dirigées dans une fosse située à proximité de l'ascenseur. Le trop plein est par la suite pompé et renvoyé au réseau pluvial de la Ville.

#### 4 MÉTHODOLOGIE

---

L'élaboration du programme d'échantillonnage ainsi que la supervision des travaux de forages et de caractérisation ont été assurés par Martin Dostie et Bruno Pierre Harvey de BPHenvironnement. Les travaux de terrain ont été supervisés par M. Dostie. C'est en date du 6 juin 2005 que se sont tenus les travaux de forages et de caractérisation des sols sous les fondations de la maison Hazeur.

D'une part, l'emplacement des sondages a été déterminé afin de circonscrire la zone contaminée en hydrocarbures et, d'autre part, afin de valider si cette contamination avait migré et atteint la limite de la propriété. Quoique la réalisation de tous les forages et la caractérisation des sols ont été faites la même journée, il a été prévu de séquencer les analyses en laboratoire. Ainsi, dans la mesure où aucune contamination n'était détectée à proximité de l'endroit du déversement, les échantillons prélevés en périphéries ne seraient pas analysés.

Comme le démontre le plan de localisation des travaux, cinq stations d'échantillonnage ont été réparties au sous-sol de l'immeuble. Une fois le plancher de béton foré et le roc en place atteint,

des tests de résistance ont été effectués par une firme spécialisée en forage (Béton Sciage et forage Québec). À chacun des emplacements sondés, le roc en place s'est avéré très résistant. Puisque aucune venue d'eau n'a été observée, aucun puits d'observation n'a été installé dans le cadre cette campagne de caractérisation.

#### 4.1 Protocole d'échantillonnage

Une fois que chacun des forages a atteint le roc, des échantillons de sols ont été prélevés au moyen d'une tarière manuelle. Les échantillons ont été prélevés au contact entre le matériel présent sous les fondations de l'immeuble et le roc en place. Par la suite, ils ont été envoyés au laboratoire Bodycote de Sainte-Foy pour y être analysés d'après le paramètre des hydrocarbures pétroliers (C<sub>10</sub>-C<sub>50</sub>).

L'échantillonnage des sols a été réalisé conformément aux directives prescrites dans les différents guides d'échantillonnage environnemental élaborés par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, notamment en ce qui a trait à la stérilité du matériel, à la température de conservation et à la manipulation des échantillons.

## 5 RÉSULTATS

---

Ce chapitre présente la stratigraphie des sols sondés ainsi que les résultats des analyses chimiques effectuées sur chacun des échantillons prélevés. Les certificats d'analyses émis par le laboratoire sont joints à l'annexe C.

### 5.1 Stratigraphie des sols

Les travaux de forage nous ont permis de définir la composition des sols pour chacun des stations sondées. Pour ce qui est des forages F2 à F5, la stratigraphie se veut la même. Quoique la profondeur à laquelle le roc a été atteint varie de 0,40 à 0,45 m sous le plancher de béton, les sols sont tous composés de gravier et de sable.

Pour sa part, le forage F1 a été réalisé à l'intérieur du périmètre d'excavation de la fosse de drainage. À cet emplacement, le roc a été atteint à une profondeur de 2,45 m. On retrouve du sable sur toute la profondeur du forage. La présence d'eau a été observée à une profondeur d'environ 1,20 m. Cette eau semble provenir de l'écoulement de surface en provenance de la

Côte de la Montagne. Mentionnons qu'une odeur d'hydrocarbures pétroliers émanait de l'ouverture du forage et des sols échantillonnés.

## 5.2 Qualité des sols

Les résultats d'analyses chimiques ont été comparés aux critères génériques pour les sols établis par le ministère du Développement durable, de la Faune et des Parcs (MDDEP) dans sa Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés (1999). Puisque le site à l'étude est à vocation commerciale, la limite maximale acceptable correspond au critère « C », soit 3 500 mg/kg de matière sèche en ce qui a trait aux hydrocarbures pétroliers (C<sub>10</sub>-C<sub>50</sub>). Le tableau suivant fait état des résultats obtenus alors que les certificats d'analyses du laboratoire se retrouvent en annexe.

Échantillons	C <sub>10</sub> -C <sub>50</sub>	Critères génériques pour les sols mg/kg de matière sèche (ppm)		
		A	B	C
F1	50 000	300	700	3500
F2	< 100	300	700	3500
F3	< 100	300	700	3500

À la lumière des résultats d'analyse, on signale la présence en forte concentration d'hydrocarbures pétroliers à l'emplacement du forage F1. Toutefois, aucun signe de contamination n'a été observé dans les sols prélevés à F2 et F3. Ce sachant, aucune analyse supplémentaire n'a été demandée au laboratoire, notamment pour les échantillons prélevés aux forages F4 et F5 réalisés en aval, à la limite est du bâtiment.

D'après les observations faites lors des forages et les résultats d'analyses obtenus, la contamination semble circonscrite dans les sols qui ont été mis en place lors de l'installation de la fosse de drainage. Le roc à l'intérieur duquel la fosse a été aménagée agit donc comme un caisson étanche, limitant ainsi la migration de la contamination. D'après les plans architecturaux et les informations reçues de M. Jean-Louis Simard, chargé de projets à la SODEC, le volume de sable présent en périphérie de la fosse de drainage et de la cage d'ascenseur a pu être évalué. Ainsi, en soustrayant le volume de la fosse à la superficie dont le roc a été excavé, on obtient un volume total de 25 m<sup>3</sup>. Ce volume constitue le pire scénario de contamination. Un

scénario plus réaliste et prenant en considération le niveau d'eau et les indices de contamination observés lors du forage nous permet de réduire ce volume à 18 m<sup>3</sup> de sol contaminé.

Le fait que de l'huile hydraulique ce soit retrouvée à la l'intérieur de la fosse peut s'expliquer par une hausse du niveau d'eau en périphérie de la fosse causée par les fortes pluie printanière et la fonte des neiges. L'eau accumulée aurait par la suite atteint le drain de fondation situé à la base du mur érigé immédiatement à l'est de la fosse pour être ensuite redirigée vers la fosse. Ainsi, le roc en place ainsi que le système de drainage contribue à limiter la migration de la contamination en la maintenant en place ou en la confinant dans la fosse.

### 5.3 Qualité de l'eau

L'eau souterraine n'ayant été atteint dans aucun des forages, aucune analyse de sa qualité n'a pu être réalisée. Par contre, afin de vérifier la qualité du rejet des eaux de la fosse au système de la Ville, un échantillon instantané a été prélevé lors d'une manœuvre d'amorce de la pompe. Cette activité a été réalisée le 8 juin 2005.

Par la suite, la firme Sarp Drainamar inc. a été mandatée par la SODEC afin de récupérer les eaux huileuses de la fosse et de procéder aux nettoyages de divers équipements en place. Ces travaux ont été réalisés le 19 septembre 2005. La qualité du rejet a par la suite été testée de nouveau alors qu'un échantillon fut prélevé le 29 septembre.

Le tableau suivant présente les résultats obtenus pour le rejet à l'égout avant et après le nettoyage de la fosse.

Échantillons	C <sub>10</sub> -C <sub>50</sub> Résultats	Critères d'usage pour l'eau (µg/L)	
		Eau de consommation	Eau de surface et égouts
Fosse 1 (juin)	3 900	-	3 500
SEP 2 (sept.)	1 100	-	3 500

Ces résultats témoignent d'une diminution de la concentration d'hydrocarbures rejetée à l'égout de la Ville. En ce sens, le règlement municipal prévoit une limite beaucoup moins sévère que celle établie par le MDDEP en ce qui a trait à la concentration d'huiles et graisses. En effet, on

tolère des concentrations allant jusqu'à 20 000 µg/L. En fonction des concentrations relevées dans les sols entourant la fosse ainsi que la phase flottante d'huile hydraulique observée à l'intérieur de cette dernière, on peut affirmer que la fosse de drainage agit comme un séparateur. Le mécanisme de rejet à l'égout étant actionné par une pompe, on retrouve toujours un niveau d'eau minimum à l'intérieur de la fosse ce qui évite que l'huile ne soit déversée directement à l'égout.

## CONCLUSION

---

Conformément au mandat qui lui a été livré par la Société de développement des entreprises culturelles du Québec, BPHenvironnement a réalisé une caractérisation environnementale à la Maison Hazeur, située au 27, rue Notre-Dame à Québec, afin de circonscrire l'étendue d'une contamination en huile hydraulique faisant suite à un bris d'équipement de l'ascenseur qu'on retrouve sur place. Pour se faire, une campagne de caractérisation a été élaborée et réalisée par notre équipe en juin 2005. Les observations faites lors des travaux ainsi que les résultats d'analyses montrent que la contamination se limite à la zone où le roc a été excavé pour y installer la fosse de drainage et la fosse d'ascenseur. Ainsi, on retrouverait entre 15 et 25 m<sup>3</sup> de sable contaminé en huile hydraulique.

Le roc en place combiné au réseau de drainage des fondations de l'immeuble limitent la migration de la contamination sous le bâtiment ainsi qu'à l'extérieur du site. Notamment, les eaux qui sont recueillies par les drains sont acheminées dans une fosse qui agit comme un séparateur. Lorsque le niveau d'eau à l'intérieur de la fosse est trop élevé, le trop plein est pompé dans le réseau d'égout de la Ville de Québec. Les tests effectués sur le rejet à l'égout démontrent que la concentration en hydrocarbures pétroliers respecte à la fois le critère d'usage d'eau de surface et d'égout établi par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Faune ainsi que le critère de rejet de la Ville de Québec.

Ce sachant, il est recommandé de procéder régulièrement à une vérification à l'intérieur de la fosse de drainage pour évaluer la présence d'huile hydraulique. Le cas échéant, des couches absorbantes installées en surface permettraient de récupérer l'huile et ainsi limiter les odeurs et les rejets à l'égout de la Ville.

Cette conclusion s'applique en considérant la portée du mandat qui a été précisée en début de rapport ainsi que les limitations inhérentes à l'étude qui sont décrites dans la section suivante.

## LIMITATIONS

---

L'interprétation des résultats d'analyses présentés dans ce rapport et ayant mené à l'établissement des conclusions se réfère aux données et informations recueillies lors des travaux de terrain. Cette interprétation fait également référence aux critères, politiques et règlements en vigueur pour le site en cause lors de l'étude.

Les phénomènes de contamination environnementale étant souvent ponctuels ou hétérogènes, les conclusions de ce rapport ne s'applique uniquement qu'aux endroits sondés.

Les niveaux de contamination décrits dans ce rapport ne sont valides que pour la période où les échantillons ont été prélevés puisque ces niveaux peuvent varier en fonction des activités humaines entreprises subséquentement sur le site ou un site adjacent.

**ANNEXE A**

**Plan de localisation des travaux**

## RÉFÉRENCES

---

ANDERSON, Louise (2003). Guide de caractérisation des terrains, Sainte-Foy (Québec), Les Publications du Québec, 111 pages.

ASSOCIATION CANADIENNE DE NORMALISATION (2002). Z768-01 Évaluation environnementale de site, phase 1 – Technique de l'environnement – Produit d'information du CSA, Toronto (Ontario), 24 pages.

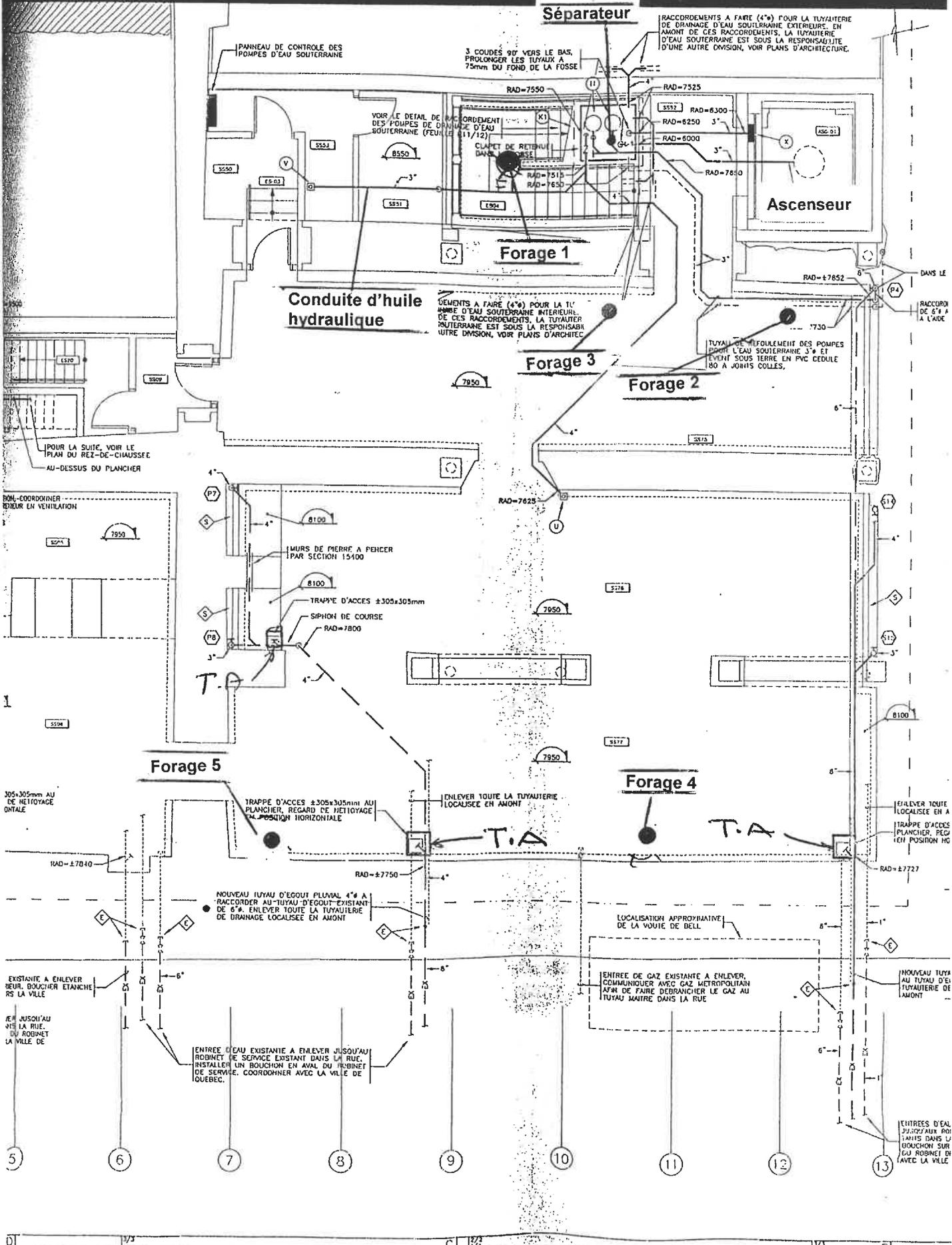
ASSOCIATION CANADIENNE DE NORMALISATION (2001). Z769-00 Évaluation environnementale de site, phase II. Toronto (Ontario), 23 pages.

CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC (2001). Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales : Cahier 5 Échantillonnage des sols, 2e édition. Éditions Le Griffon d'Argile. Québec, 53 pages + annexes.

CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC (2001). Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales : Cahier 3 Échantillonnage des eaux souterraines. Éditions Le Griffon d'Argile. Québec, 101 pages.

Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c.Q-2

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT (1999). Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés. Publications du Québec, Sainte-Foy (Québec), 124 pages.



**Séparateur**

RACCORDS À FAIRE (17) POUR LA TUYAURIERIE DE DRAINAGE D'EAU SOUTERRAINE EXTERIEURE. EN AMONT DE CES RACCORDS, LA TUYAURIERIE D'EAU SOUTERRAINE EST SOUS LA RESPONSABILITE D'UNE AUTRE DIVISION, VOIR PLANS D'ARCHITECTURE.

PANNEAU DE CONTROLE DES POMPES D'EAU SOUTERRAINE

3 COUDES 90° VERS LE BAS, PROLONGER LES TUYAUX A 75mm DU FOND DE LA FOSSE

VOIR LE DETAIL DE RACCORDS DES POMPES DE DRAINAGE D'EAU SOUTERRAINE (FEUILLE 11/12)

CLAPET DE RETENUE DANS LA FOSSE

**Ascenseur**

**Forage 1**

**Conduite d'huile hydraulique**

RACCORDS À FAIRE (18) POUR LA TUYAURIERIE D'EAU SOUTERRAINE INTERIEURE. DE CES RACCORDS, LA TUYAURIERIE SOUTERRAINE EST SOUS LA RESPONSABILITE D'UNE AUTRE DIVISION, VOIR PLANS D'ARCHITECTURE.

**Forage 3**

**Forage 2**

TUYAUX EN REFOULEMENT DES POMPES POUR L'EAU SOUTERRAINE 3" ET EVENT SOUS TERRE EN PVC CEDULE 80 A JOINTS COLLES.

POUR LA SUITE, VOIR LE PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE AU-DESSUS DU PLANCHER

NON-COORDONNER RETENEUR EN VENTILATION

MURS DE PIERRE A PENCER PAR SECTION 15100

TRAPPE D'ACCES ±305x305mm

SIPHON DE COURSE RAD=7800

**Forage 5**

TRAPPE D'ACCES ±305x305mm AU PLANCHER, REGARD DE NETTOYAGE EN POSITION HORIZONTALE

ENLEVER TOUTE LA TUYAURIERIE LOCALISEE EN AMONT

**Forage 4**

305x305mm AU DE NETTOYAGE D'ENTREE

RAD=±7810

RAD=±7750

NOUVEAU TUYAU D'EGOUT PLUVIAL 4" A RACCORDER AU TUYAU D'EGOUT EXISTANT DE 6". ENLEVER TOUTE LA TUYAURIERIE DE DRAINAGE LOCALISEE EN AMONT

LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA VOUTE DE BELL

ENTREE DE GAZ EXISTANTE A ENLEVER, COMMUNIQUER AVEC GAZ METROPOLITAIN AFIN DE FAIRE DEBRANCHER LE GAZ AU TUYAU MAITRE DANS LA RUE

EXISTANTE A ENLEVER, BOUCHER ETANCHEER SUR LA VILLE

EN JUSQU'AU 915 LA RUE, BOUCHER LA VILLE DE

ENTREE D'EAU EXISTANTE A ENLEVER JUSQU'AU ROBINET DE SERVICE EXISTANT DANS LA RUE, INSTALLER UN BOUCHON EN AVAL DU ROBINET DE SERVICE, COORDONNER AVEC LA VILLE DE QUEBEC.

ENLEVER TOUTE LA TUYAURIERIE LOCALISEE EN AMONT

RAD=±7727

NOUVEAU TUYAU AU TUYAU D'EGOUT EXISTANT EN AMONT

ENTREES D'EAU JUSQU'AU ROBINET DE SERVICE EXISTANT DANS LA RUE, BOUCHER SUR LA RUE, BOUCHER LA VILLE DE



**ANNEXE B**

**Certificats d'analyses**

# Bodycote

ESSAIS DE MATÉRIAUX CANADA INC.

www.na.bodycote-mt.com

1818, RTE DE L'AÉROPORT, STE-FOY, QUÉBEC CANADA G2G 2P8 • TÉL: (418) 871-8722 • FAX: (418) 871-9556

**Certificat d'analyse**

Numéro de demande: **05-142967**

Client: **BPH ENVIRONNEMENT**

Bon de commande	Votre Projet	Chargé de Projet
NA	P-04-92	M. Martin Dostie

No Labo. Votre Référence	Échantillon(s)		
	676152 F1	676153 F2	676154 F3
Matrice Prélevé par	Sol M. Martin Dostie	Sol M. Martin Dostie	Sol M. Martin Dostie
Lieu de prélèvement	NA	NA	NA
Prélevé le	2005-06-06	2005-06-06	2005-06-06
Reçu Labo	2005-06-06	2005-06-06	2005-06-06

Paramètre(s)			
<b>Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)</b>	Préparation	2005-06-09	2005-06-09
QC063-97 / extraction hexane, dosage GC-FID	Analyse	2005-06-09	2005-06-09
Résultat sur base sèche	No séquence:	127246	127246
MA410-Hyd. 1.0	mg/kg	50000	< 100
Hydrocarbures pétroliers (C10-C50)			< 100

Note: Ces résultats et commentaires, le cas échéant, ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour l'analyse des paramètres ci-dessus mentionnés.

*Geneviève Larocque*  
Chimiste



1818, RTE DE L'AÉROPORT, STE-FOY, QUÉBEC CANADA G2G 2P8 - TÉL: (418) 871-8722 - FAX: (418) 871-9556

**Certificat d'analyse**

Client: **BPH ENVIRONNEMENT**

Numéro de demande: **05-143627**

Bon de commande	Votre Projet	Chargé de Projet
NA	P-04-92	M. Martin Dostie

**Échantillon(s)**

No Labo. **679020**  
 Votre Référence **FOSSE 1**  
 Matrice **Eau**  
 Prélevé par **Votre représentant**  
 Lieu de prélèvement **NA**  
 Prélevé le **2005-06-08**  
 Reçu Labo **2005-06-08**

**Paramètre(s)**

Méthode  
 Référence  
**hydrocarbures pétroliers (C10-C50)**  
 OC053-97 / extraction hexane, dosage GC-FID  
 MA410-Hyd. 1.0  
**hydrocarbures pétroliers (C10-C50)**

Préparation **2005-06-15**  
 Analyse **2005-06-15**  
 No séquence: **127919**  
 µg/L **3900**

Note: Ces résultats et commentaires, le cas échéant, ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour l'analyse des paramètres ci-dessus mentionnés.

*Geneviève Larose*

Chimiste



1818, RTE DE L'AÉROPORT, STE-FOY, QUÉBEC CANADA G2G 2P8 • TÉL: (418) 871-8722 • FAX: (418) 871-9556

### Certificat d'analyse

Numéro de demande: **05-157247**

Client: **BPH ENVIRONNEMENT**

Bon de commande	Votre Projet	Chargé de Projet
NA	P-04-92	M. Martin Dostie

#### Échantillon(s)

No Labo. **742128**  
Votre Référence **SEP 2**  
Matrice **Eau**  
Prélevé par **M. DOSTIE**  
Lieu de prélèvement **NA**  
Prélevé le **2005-09-29**  
Reçu Labo **2005-09-29**

#### Paramètre(s)

Méthode  
Référence  
**hydrocarbures pétroliers (C10-C50)**  
OC980-97 / extraction hexane, dosage GC-FID  
IA910-Hyd. 1.0  
**hydrocarbures pétroliers (C10-C50)**

Préparation **2005-10-03**  
Analyse **2005-10-04**  
No. séquence **142386**  
**µg/L** **1100**

Note: Ces résultats et commentaires, le cas échéant, ne se rapportent qu'aux échantillons soumis pour l'analyse des paramètres ci-dessus mentionnés.

*Geneviève Larose*  
Chimiste  
